RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 11 MAI 2016

modifiant l'arrêté du 30 mars 2016 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'article 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et notamment son article 2-2 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 241-1, R. 241-25 à R. 241-26 ;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéfice pas d'une reconnaissance automatique en France ;
Vu l'arrêté du 21 avril 2015 relatif aux épreuves pour l'année 2016 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 visant les membres du jury autres que les membres de droit aux épreuves pour l'année 2016 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du24 mars 2016.

ARRÊTE

Article 1er

Le point 12 de l'article 1er de l'arrêté du 30 mars 2016 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux est remplacé par les dispositions suivantes :

"12. Madame BELAHSEN née BELBACIR Najat, née le 1er avril 1979 à Rabat (Maroc), demeurant 66, rue Pierre de Coubertin – appartement 101 – 73200 ALBERTVILLE ;"

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 11 MAI 2016

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général adjoint
Loïc EVAIN